

GROUPE DES ELUS-ES 2020 EGUILLES



Salvator
DI BENEDETTO



Nathalie RAPHÉL





Cécile CAILLAT



Lionel GAUDIOT

VOTE DES ELUS-ES 2020 EGUILLES POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024

 ABSTENTION	1-AVIS ET OBSERVATIONS DE LA COMMUNE D EGUILLES NON PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLUI DU PAYS D'AIX ARRETE LE 12 OCTOBRE 2023 POUR EXAMEN DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET DEMANDE D INTEGRATION DANS LE PROJET
 ABSTENTION	2 -OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT - BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2024

Les élus-es 2020 Eguilles restent à votre disposition et sont disponibles pour vous rencontrer.

 contact@2020eguilles.fr

COMMENTAIRES

Question n°1- **AVIS ET OBSERVATIONS DE LA COMMUNE D EGUILLES NON PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLUI DU PAYS D'AIX ARRETE LE 12 OCTOBRE 2023 POUR EXAMEN DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET DEMANDE D INTEGRATION DANS LE PROJET**

Nous souhaitons avant tout nous associer aux propos de M. le Maire et saluer à notre tour le travail considérable réalisé par les services de la commune pour s'assurer que les demandes de la commune soient bien prises en compte dans le PLUi. C'est un travail de fourmi sur des documents complexes, auxquels j'ai pu moi-même me confronter pour préparer ce conseil.

Sur la deuxième observation

Sauf erreur de ma part, il apparaît que les parcelles AC169 et AC170 ont bien été prises en compte en zone UA dans le PLUi actuellement en ligne sur le site de la métropole. La parcelle AC292 reste à classer en zone UA.

Sur la troisième observation (emplacements réservés) :

Nous saluons la volonté de créer un cheminement piéton et des places de stationnement entre l'avenue du Père Sylvain Giraud et la rue Saint-Antoine, avec notamment pour objectif l'accès aux commerces du centre du village et la redynamisation de celui-ci. Pour jouer pleinement ce rôle et éviter les « voitures ventouses », il nous semble important que le nouveau parking soit en zone bleue.

Nous nous interrogeons, même si finalement cela a été retiré de la note de synthèse de ce Conseil, sur les projets concernant les parcelles BD 661 à 665 aux Jalassières. La note de synthèse évoquait l'implantation d'un centre technique et renvoyait à l'annexe 11 qui, elle, mentionnait la création d'un groupe scolaire. Il a aussi été question d'y implanter des logements. Ces contradictions et ces flous, même si encore une fois, cela a été retiré de l'ordre du jour de ce conseil, nous surprennent.

Sur la sixième observation (STECAL)

Nous vous rejoignons sur la mise en place du STECAL AS 07 qui permettrait la délocalisation du local d'embouteillage de la coopérative viticole.

Nous sommes en revanche plus dubitatifs sur la mise en place du STECAL 08 sur le lieu-dit des Cazeaux. Cela ne nous semble pas relever d'un intérêt stratégique pour la commune, mais plus d'intérêts privés.

Puis suite aux précisions apportées par M. le Maire

Nous entendons vos arguments sur la volonté que les habitants des Cazeaux soient raccordés aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, et, puisque c'était notre réserve suivante, accueillons avec satisfaction, M. le Maire, votre engagement, qui sera porté dans l'observation, à ce que cela n'entraîne aucune construction supplémentaire. C'était notre crainte.

Sur la neuvième observation

Nous sommes totalement en accord avec la demande de création d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) sur le site de la cave coopérative. Cela est cohérent avec notre volonté commune de redynamisation et de sauvegarde du centre du village et de ces commerces.

Merci pour votre attention